



10 rue Furtado
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 33 39 30
bordeaux@erecapluriel.fr

**ASSOCIATION MONA
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Cité numérique – UNITEC Entrée 2B
406 Boulevard Jean-Jacques Bosc**

33 130 BEGLES



10 rue Furtado
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 33 39 30
bordeaux@erecapluriel.fr

Association MONA

Cité numérique – UNITEC Entrée 2B
406 Boulevard Jean-Jacques Bosc

33 130 BEGLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MONA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « principes comptables » page 1 de l'annexe expose les principes comptables de base appliqués et notamment l'application du principe d'indépendance des exercices.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des

procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BORDEAUX, le 19 mai 2026

EPA & ASSOCIES

Commissaire aux comptes

Romain TOUZET

Associé



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donation temporaire d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	46 587		46 587	16 871
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	39 372	32 283	7 089	4 144
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	10 300		10 300	10 300
ACTIF CIRCULANT	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 380		1 380	8 135
	Total de l'actif immobilisé	97 639	32 283	65 356	39 449
	Stocks et en-cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances				
ACTIF CIRCULANT	Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 284		30 284	88 232
	Autres créances	148 428		148 428	150 241
	Charges constatées d'avance	11 647		11 647	8 440
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
		462 774		462 774	424 667
	Total de l'actif circulant	653 133		653 133	671 580
	Comptes de régularisation				
	Frais d'émission des emprunts				
	Primes remboursement obligations				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation actif				
TOTAL DE L'ACTIF		750 772	32 283	718 490	711 029

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	84 913	84 913
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	275 213	214 651
	Excédent ou déficit de l'exercice	-2 811	60 562
	Total des fonds propres (situation nette)	357 314	360 125
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	12 750	12 750
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	12 750	12 750
	Total des fonds propres	370 064	372 875
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contribution financières d'autres organismes	48 581	48 581
	Fonds dédiés sur ressources liées à la génèrorisé du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	48 581	48 581
Provisions	Provisions pour risques	15 217	
	Provisions pour charges	49 129	40 348
	Total des provisions	64 346	40 348
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		2 000
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 298	32 741
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	191 250	214 253
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	951	231
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	235 499	249 225
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - passif		
	TOTAL DU PASSIF	718 490	711 029

DOCUMENT SOU-MIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Compte de résultat (1/2)

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	Cotisations	134 138	136 613
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	173	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de services	396 781	513 026
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	540 794	575 868
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contribution financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	39	61 531	
Total des produits d'exploitation		1 071 925	1 287 039
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock de marchandises		
	Achats de matières et autres approvisionnements		-42
	Variation de stock de matières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	317 474	386 317
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	30 975	34 040
	Salaires	489 590	533 819
	Cotisations sociales	195 615	191 646
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 504	2 672
	Dotation aux provisions	23 998	4 297
	Reports en fonds dédiés		48 581
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
	Autres charges	11 416	20 447
	Total des charges d'exploitation		1 073 571
Résultat d'exploitation		-1 646	65 261

Association MONA

Page : 4

Compte de résultat (2/2)

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	Résultat d'exploitation	-1 646	65 261
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	18 060	5 906
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provision et dépréciations et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	18 060	5 906
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		12
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		12
	Résultat financier	18 060	5 895
	Résultat courant avant impôt	16 414	71 156
	Produits exceptionnels	360	360
	Charges exceptionnelles	18 282	
	Résultat exceptionnel	-17 922	360
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôt sur les bénéfices	1 303	10 954
	Total des produits	1 090 345	1 293 305
	Total des charges	1 093 156	1 232 743
	Résultat de l'exercice	-2 811	60 562

DESIGNATION : MONA

ACTIVITE : Association touristique

ADRESSE : Cité Numérique – Unitec Entrée 2B - 406 Boulevard Jean-Jacques Bosc – 33130 BEGLES

**DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 718 490 Euros et au compte de résultat de l'exercice, et dégageant un déficit de 2811 Euros.

A l'identique de l'exercice 2024, l'exercice 2025 a duré 12 mois et a couvert la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration de la MONA du 24 mars 2026.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général 2022-06 et conformément aux principes comptables de base :

Il s'agit de la première année d'application du règlement qui constitue un changement de méthode comptable. L'application de ce nouveau plan comptable n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes de la société qui nécessiterait une mention particulière.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Cependant, par mesure de simplification, l'entreprise a opté pour l'amortissement des immobilisations non décomposables selon les durées d'usage habituellement pratiquées.

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

**DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est pratiquée pour ramener cette valeur à leur valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la situation nette des filiales concernées, de leur valeur de rendement et de la perspective des résultats futurs.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Provision pour dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une créance est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire. Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (Premier Entré Premier Sorti).

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode (dégressif/linéaire).

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges exceptionnelles au poste 'dotation aux provisions réglementées - amortissements dérogatoires'.

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

FAITS SIGNIFICATIFS

MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION

ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels à l'exception des incidences liées à la première application de l'NC 2022-06 exposées précédemment..

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données

1/ La mise à disposition de mobilier et de services à titre gracieux par la Région Nouvelle-Aquitaine n'est pas comptabilisée au titre des contributions en nature dans les comptes.

Le Conseil Régional met à disposition de la MONA une partie du mobilier.

2/ Provision pour risques.

Au 31/12/2025, une provision pour risques de réversion de subvention est provisionnée pour un montant de 15217 €.

3/ Les indemnités de départ à la retraite.

La convention collective des Organismes de Tourisme prévoit pour les départs à la retraite le versement d'une indemnité de fin de carrière au moins égale à 20% du salaire brut mensuel par année d'ancienneté dans l'entreprise.

40 348 € ont été provisionnés sur les exercices précédents.

En 2025 une dotation de 8 781€ a été effectuée.

Les provisions pour départ à la retraite s'élèvent donc en 2025 à **49 129 €**, calculées sur une base de salaires bruts versés de 416 301 € et un taux moyen de cotisations sociales patronales de 45%.

4/ Congés payés et Compte épargne temps.

Les contrats de travail prévoient la possibilité de prendre les congés "en cours d'acquisition", c'est-à-dire dès la première année de présence.

En 2016, l'association a mis en place un Compte épargne temps en gestion interne.

Pour les congés payés et le CET, la provision nécessaire en 2025 est de 106 372 €.

	Provisions salaires bruts	Provisions charges patronales	Total
Provision 2025	69 764 €	36 608 €	106 372 €

5/ Avantages.

Les téléphones portables personnels utilisés dans le cadre professionnel des autres salariés font l'objet d'un défraiement à 50% sur la base d'un forfait plafonné à 50 €/mois.

Le véhicule loué par l'association et mis à disposition du Directeur fait également l'objet d'un calcul d'avantages en nature.

Deux autres véhicules mis à la disposition des salariés ne font pas l'objet d'un avantage en nature.

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

6/ Fiscalisation.

Suite aux recommandations de l'IGS et après étude en collaboration avec un cabinet spécialisé, la MONA a opté en 2020 pour la fiscalisation sur l'ensemble de son activité.

LOCATION LONGUE DURÉE

VEHICULE 3 : CITROEN C3 GV-086-HL 14/03/2024 FIN 13/03/2026

VALEUR D'ORIGINE 20 563.39 €

AMORTISSEMENTS :

Cumuls exercices antérieurs

Dotations de l'exercice

TOTAL

REDEVANCES PAYEES

Cumuls exercices antérieurs 3 057.26 €

Exercice 2025 3 442.08 €

TOTAL 6 499.34 €

REDEVANCES RESTANT A PAYER :

A un an au plus 717.10 €

A plus d'un an et cinq ans au plus

A plus de cinq ans

TOTAL 717.10 €

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

VEHICULE 4 : TIGUAN GK 344 GC 01/11/2022 FIN 09/2025

VALEUR D'ORIGINE 46 850.01 €

AMORTISSEMENTS :

Cumuls exercices antérieurs

Dotations de l'exercice

TOTAL

REDEVANCES PAYEES

Cumuls exercices antérieurs 9 280.81 €

Exercice 2025 3 299.85 €

TOTAL 12 580.66 €

REDEVANCES RESTANT A PAYER :

A un an au plus €

A plus d'un an et cinq ans au plus €

A plus de cinq ans

TOTAL €

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

VEHICULE 5 : CITROEN C5 16/09/2025 FIN 31/10/2028

VALEUR D'ORIGINE 41 149 €

AMORTISSEMENTS :

Cumuls exercices antérieurs

Dotations de l'exercice

TOTAL

REDEVANCES PAYEES

Cumuls exercices antérieurs 0 €

Exercice 2025 1531.88 €

TOTAL 1531.88 €

REDEVANCES RESTANT A PAYER :

A un an au plus 5 252.16 €

A plus d'un an et cinq ans au plus 14 224.60 €

A plus de cinq ans

TOTAL €

VEHICULE 5 : POLO GM 008 HB 01/03/2023 FIN 31/03/2026 PROLONGATION PREVUE 2027

VALEUR D'ORIGINE
20 127.41 €

AMORTISSEMENTS :

Cumuls exercices antérieurs

Dotations de l'exercice

TOTAL

REDEVANCES PAYEES

Cumuls exercices antérieurs

6 993.42 €

Exercice 2025

3 996.24 €

TOTAL

10 989.66 €

REDEVANCES RESTANT A PAYER :

A un an au plus

999.06 €

A plus d'un an et cinq ans au plus

A plus de cinq ans

TOTAL

999.06 €

SUIVI DES SUBVENTIONS

**DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

Subvention Programme d'Actions 2025 : 450 000 €

RECU en 2025 : 1 acompte = 360 000 €

SOLDE A RECEVOIR en 2026 = 90 000 €

Subvention Aide collective pour le développement des compétences des salariés des offices de tourisme en Nouvelle-Aquitaine : 82 400 €

RECU en 2025 : 1 acompte = 41 200 €

SOLDE A RECEVOIR en 2026 = 41 200 €

Subvention ADEME pour le parcours Numérique Responsable 2023-2025 : 34 300 € proratisé à 29 714 €

RECU en 2023 : 1 acompte = 5 145 €

RECU en 2024 : 1 acompte = 17 150 €

SOLDE PERCU en 2025 = 7418.75 €

Subvention Investissement 2023-2024 : 25 500 €

RECU en 2023 : 1 acompte = 12 750 €

SOLDE A RECEVOIR en 2026 = 12 750 €

FONDS DEDIES MONA 2025

FONDS DÉDIÉS	FONDS A ENGAGER DEBUT EXERCICE	ENGAGEMENTS A REALISER SUR NOUVEL INVESTISSEMENT	SOLDES DES DEPENSES NON ENGAGEES EN FIN D'EXERCICE
AFDAS	48581		48581

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

	A	B	C	D	E	F	G	H
				Valeur brute des immobili- sations au début de l'exercice	Acquisitions et apports	Cessions et mises hors service	Virement poste à poste	Valeur brute des immobili- sations à la fin de l'exercice
1								
2								
3								
4								
5	INCOPORELLES	Frais d'établissement	TOTAL I					
6		Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II					
7		Terrains						
8			Sur sol propre					
9		Constructions	Sur sol d'autrui					
10			Instal. génér. agencements					
11			aménagement des constructions					
12		Installations techniques, matériel et outillage						
13	CORPORELLES							
14		Autres immo. corp.	Instal. génér. agencements	2 287				2 287
15			aménagement divers	5 738	-			5 738
16			Matériel de transport					-
17			Matér. bureau et informatique	28 126	7 448	4 228		31 346
18		Immobilisations corporelles en cours						-
19		Avances et acomptes						-
20			TOTAL III	36 151	7 448	4 228	-	39 372
21	FINANCIERES	Part. et créances rattachées à des participations		10 000				10 000
22		Autres titres immobilisés		300				300
23		Prêts et autres immobilisations financières		1 380				1 380
24			TOTAL IV	11 680	-	-	-	11 680
25			TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	47 831	7 448	4 228	-	51 052

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

A	B	C	D	E	F	G	H
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
1	INCORPORELLES	Frais d'établissement	TOTAL I				-
2		Autres immobilisations incorporelles					-
3			TOTAL II	-	-		-
4			Sur sol propre				-
5	CORPORELLES	Construction	Sur sol autrui				-
6			Instal. génér. agencement				-
7			aménagement des constructions				-
8							-
9		Installations techniques, matériel et outillage					2 287
10							5 738
11							-
12							23 982
13	Autres immobilisations incorporelles		Instal. génér. agencement	-			2 287
14			aménagement divers	-			5 738
15			Matériel de transport				-
16			Matér. bureau et informatique		4 504	4 228	24 258
17		Mobilier	-				-
18	TOTAL III		32 007	4 504	4 228	-	32 283
19	TOTAL I + II + III		32 007	4 504	4 228	-	32 283

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

A		B	C	D	E	F
		ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN	A PLUS DE 5 ANS
1	ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				
2		Prêts (1)				
3		Autres immobilisations financières	11 680			11 680
4	ACTIF CIRCULANT	Redevables et comptes rattachés	30 284	30 284		
5		Clients et comptes rattachés				
6		Autres créances	148 428	148 428		
7	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	11 647	11 647		
8		Résultats déficitaires : En attente de contrôle				
9		En attente d'imputation				
10		Charges à répartir				
11		Charges à étaler intérêts emprunts				
12		TOTAUX	202 039	190 359	-	11 680
13		Prêts accordés en cours d'exercice				
14		Remboursements obtenus en cours d'exercice				
15						
16						

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

	A	B	C	D	E	F
			MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
1						
2						
3						
4		Patrimoine intégré				-
5		Fonds statutaire	84 913			84 913
6		Subventions d'investissement non renouvelables	12 750			12 750
7		Report à nouveau	214 651	60 562		275 213
8		Résultat				2 811
9		Fonds de trésorerie apporté				-
10		Libéralités ayant le caractère d'apport				-
11		Valeur biens affectés repris en fin d'apport				-
12		Valeur biens affectés repris à la dissolution				-
13		Valeur biens non affectés repris en fin d'apport				-
14		Valeur biens non affectés repris à la dissolution				-
15		Libéralités non encore autorisées				-
16		Libéralités ayant le caractère d'apport sous condition				-
17		Subventions d'investissement sous condition				-

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

	A	B	C	D	E	F
1		NATURE DES PROVISIONS	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
2						
3						
4		Réserve pour investissements				-
5						-
6						-
7		Réserve de trésorerie				-
8						-
9		Réserve d'intervention ou de régularisation				-
10		Réserve de compensation				-
11		Réserve de trésorerie				-
12		Amortissements dérogatoires				-
13		Différences sur réalisation d'éléments d'actif				-
14						-
15						-
16						-
17		FONDS PROJET				-
18		INNOVATION	48 581			48 581
19		Fonds Projet Innovation				-
20						-
21		Provisions pour litiges				-
22		Provisions pour amendes et pénalités				-
23		Provisions pour IDR		8 781		49 129
24		Provisions pour rémunération personnel handicapé CAT	40 348			-
25		Provisions pour grosses réparations		-		-
26		Provisions pour risques d'emploi				-
27		Autres provisions pour risques et charges				-
28						-
29						-
30		Sur immobilisations				-
31		Incorporelles				-
32		Corporelles				-
33		Financières				-
34		Sur stocks et en cours				-
35		Sur comptes clients et usagers				-
36		Autres provisions pour dépréciation				-
37						-
38						-
39						-
40						-
41						-
42						-
43						-
44						-
45						-
46						-
47						-
48						-
49						-
50						-
51						-
52						-
53						-
54						-
55						-
56						-
57						-
58						-
59						-
60						-
61						-
62						-
63						-
64						-
65						-
66						-
67						-
68						-
69						-
70						-
71						-
72						-
73						-
74						-
75						-
76						-
77						-
78						-
79						-
80						-
81						-
82						-
83						-
84						-
85						-
86						-
87						-
88						-
89						-
90						-
91						-
92						-
93						-
94						-
95						-
96						-
97						-
98						-
99						-
100						-
101						-
102						-
103						-
104						-
105						-
106						-
107						-
108						-
109						-
110						-
111						-
112						-
113						-
114						-
115						-
116						-
117						-
118						-
119						-
120						-
121						-
122						-
123						-
124						-
125						-
126						-
127						-
128						-
129						-
130						-
131						-
132						-
133						-
134						-
135						-
136						-
137						-
138						-
139						-
140						-
141						-
142						-
143						-
144						-
145						-
146						-
147						-
148						-
149						-
150						-
151						-
152						-
153						-
154						-
155						-
156						-
157						-
158						-
159						-
160						-
161						-
162						-
163						-
164						-
165						-
166						-
167						-
168						-
169						-
170						-
171						-
172						-
173						-
174						-
175						-
176						-
177						-
178						-
179						-
180						-
181						-
182						-
183						-
184						-
185						-
186						-
187						-
188						-
189						-
190						-
191						-
192						-
193						-
194						-
195						-
196						-
197						-
198						-
199						-
200						-
201						-
202						-
203						-
204						-
205						-
206						-
207						-
208						-
209						-
210						-
211						-
212						-
213						-
214						-
215						-
216						-
217						-
218						-
219						-
220						-
221						-
222						-
223						-
224						-
225						-
226						-
227						-
228						-
229						-
230						-
231						-
232						-
233						-
234						-
235						-
236						-
237						-
238						-
239						-
240						-
241						-
242						-
243						-
244						-
245						-
246						-
247						-
248						-
249						-
250						-
251						-
252						-
253						-
254						-
255						-
256						-
257						-
258						-
259						-
260						-
261						-
262						-
263						-
264						-
265						-
266						-
267						-
268						-
269						-
270						-
271						-
272						-
273						-
274						-
275						-
276						-
277						-
278						-
279						-
280						-
281						-
282						-
283						-
284						-
285						-
286						-
287						-
288						-
289						-
290						-
291						-
292						-
293						-
294						-
295						-
296						-
297						-
298						-
299						-
300						-
301						-
302						-
303						-
304						-
305						-
306						-
307						-
308						-
309						-
310						-
311						-
312						-
313						-
314						-
315						-
316						-
317						-
318						-
319						-
320						-
321						-
322						-
323						-
324						-
325						-
326						

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

ETAT DES DETTES		MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D' 1 AN	A PLUS DE 5 ANS
DETTES	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières et divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	43 298	43 298		
	Dettes fiscales et sociales	192 201	192 201		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Dépôts hébergés				
	Produits constatés d'avance	-	-		
	Résultats excédentaires : En attente de contrôle				
COMPTES DE REGULARISATION	En attente d'imputation				
	TOTAUX	235 499	235 499	-	-
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

	A	B	C
1	CATEGORIES CHARGES		
2	Charges Sociales	Dettes Provisions pour congés Payés	69 764,06 €
3		Charges Provision Congés Payés	36 608,71 €
4		Autres Charges à Payer : Formation	2 957,09 €
5	Charges Fiscales	Taxe sur salaires	5 148,00 €
6	Fournisseurs	Fournisseurs Fac non parvenues	16 545,78 €
7		Frais Bancaires et Tenue de compte	181,40 €
8			

	A	B	C
4	CATEGORIES PRODUITS		
5	Produits à recevoir		
6			
7			
8			
9	Subventions à recevoir	Solde subventions 2025 à percevoir	131 200,00 €
10			
11			
12			
13			
14			
15			

DOCUMENT SOUMIS
AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES